

*Annexes du dossier sécurité*

Nom et prénom du demandeur :

Nom du comité/association :

Nom de l’évènement :

Date et heures de la manifestation :

Tél/GSM :

E-mail :

Lieu de la manifestation :

1. Prêt de matériel :

Souhaite emprunter du matériel communal

Oui La mise à disposition de matériel communal à destination des personnes physiques et morales situées en dehors du territoire de la Ville n’est pas autorisée, sauf pour les services publics.

Non

Si oui, le matériel suivant :

Barrière Nadar (1€/J\*) Nombre :

Lampe barrière Nadar (1€/J\*) Nombre :

Panneau signalisation (1€/J\*) Nombre :

* C1 (Sens interdit pout tout conducteur) Nombre :
* C3 (Accès interdit, dans les deux sens, à tout conducteur) Nombre :
* E1 (stationnement interdit) Nombre :

Panneau d’exposition (1€/J\*) Nombre :

Barbecue (5€/J\*) Nombre :

Chalet (forfait 100€) Nombre :

Table de brasseur (1€/J\*) Nombre :

Banc Brasseur (1€/J\*) Nombre :

Chaise Brasseur (1€/J\*) Nombre :

Podium 1m x2m (forfait 10€/élément) Nombre:

Besoin d’un raccordement (si place publique) :

En eau

En électricité

\*Conformément au règlement redevance sur la mise à disposition de matériel communal de 2019 : Article 4 Tous les services communaux et associations reconnues ayant leur siège sur le territoire de la Ville sont dispensés du paiement de la location, excepté pour les éléments de podium et les chalets.

La demande devra être approuvée par le Collège communal. Le matériel sollicité sera enlevé par l’emprunteur au Service Travaux (possibilité dans certains cas d’acheminer le matériel) sis rue des Cristaux n° 26A à 6790 AUBANGE **UNIQUEMENT** sur rendez-vous  (tél. 063/24.57.82) **ET** devra être restitué par l’emprunteur **en son pristin état** le jour fixé d’un commun accord avec l’agent communal.

1. Occupation de voirie\* :

Le demandeur souhaite occuper :

Trottoir/ accotement

Aire de stationnement

Demi-chaussée

Toute la chaussée

|  |
| --- |
| Rue et numéro concernés : |
| Date et heures de début et de fin de l’occupation : |

En fonction de la demande des informations complémentaires seront demandées et un arrêté/ordonnance de Police octroyé

\*Merci de fournir le plan

1. Demande d’affichage le long des voiries

Oui \* Non

\*Une décision devra être prise en Collège communal, une autorisation vous sera alors délivrée.

1. Désirez-vous que le service communication de la commune relaie votre manifestation sur ses réseaux.

Oui Non

Fait à

Le Signature